



METAROL SCHNECKENKORN (W 6139-1) Emballage: 10 KG 1/1
Version Date de publication par SIPCAM : 18.09.2017
Adaptation page de couverture pour la CH faite le : 29.01.2018

Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Gastrotox 5% de Sipcam.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit **Metarol Schneckenkorn (W 6139-1)** commercialisé par Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour le produit **Metarol Schneckenkorn (W 6139-1)**. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits, les informations citées sur la Fiche de Données de Sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial	METAROL SCHNECKENKORN
Utilisation	Insecticide
Importateur/Fournisseur	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach, CH-3052 Zollikofen
Téléphone	+41(0)31 868 35 36
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Producteur	SIPCAM SPA Via Vittorio Veneto 81 20090 Salerano sul Lambro (Lodi) Telefon: +39 0 371 5961 Telefax: +39 0 371 71408
Numéro d'urgence Suisse Renseignements d'urgence (Sipcam) :	145 (Tox Info Suisse, Zurich) Sevizio Sicurezza Stab. Salerano: 0039 0 371 5961

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement et étiquetage conformément à la législation nationale suisse :

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP :

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Métaldéhyde



GHS07
Attention dangereux

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



METAROL SCHNECKENKORN (W 6139-1) Emballage: 10 KG

2/1

Version

Date de publication par SIPCAM : 18.09.2017

Adaptation page de couverture pour la CH faite le : 29.01.2018

EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
--------	--

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des lunettes de protection ou une visière.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de compléments → voir pages suivantes.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

|| Tenir hors de portée des enfants
|| Interdiction de réutiliser l'emballage.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

 Nom du produit **GASTROTOX 5%**

Code du produit 3221 a

Utilisation: molluscicide

Numéro d'enregistrement REACH Non applicable

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée: Agriculture

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques agricoles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SIPCAM S.p.A. - Via Vittorio Veneto, 81 - 26857 Salerano sul Lambro (LO) - Italie

Tel. +39 0371 5961

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: +39 0371 5961 (24 h)

Adresse mail: msds@sipcam.it

Pour les centres antipoison voir section 16.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Conseils de prudence

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Indications complémentaires:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers L'accumulation de poussière fine peut accroître le risque d'explosion de poussière en présence d'air.
Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers: Comme indiqué ci-dessous:

No CAS	Désignation	%	Ident. phrases R	
CAS: 108-62-3	métaldéhyde		⚠ Flam. Sol. 2, H228; ⚠ Acute Tox. 4, H302	5,0%
EINECS: 203-600-2				

Indications complémentaires :

Risque d'explosion de poussière en présence d'air.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 2)

Nom du produit GASTROTOX 5%

(suite de la page 1)

après ingestion :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes d'intoxication:

Douleurs abdominales violentes - diarrhée - vomissements blanchâtres (apparition de lait caillé) - choc - mydriase - hypothermie - convulsions - obnubilation sensorielle.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin ou un centre antipoison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction conseillés:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un vêtement de protection conforme à la Norme Européenne EN 469

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un vêtement personnel de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés

Porter équipement de protection individuelle (EPI)

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :** Stocker dans un lieu bien aéré, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe.**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine**Indications concernant le stockage commun :**

Pour les matières incompatibles voir le chapitre 10.

Ne pas stocker avec les aliments

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre le gel.

(suite page 3)

Nom du produit GASTROTOX 5%

(suite de la page 2)

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agriculture

À utiliser uniquement pour les usages homologués dans l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Garantir une aération adéquate.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL Pas d'autres informations importantes disponibles.

PNEC Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :


Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes, conformes à la Norme Européenne EN 374

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtement de protection léger

Bottes de sécurité conformes à la Norme Européenne EN 345.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme :	granulés
Couleur :	bleu
Odeur :	faible, caractéristique

valeur du pH à 20 °C:	7
------------------------------	---

Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non applicable

Point d'éclair :	>200 °C
-------------------------	---------

Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
--	----------------

Température d'inflammation :	Non déterminé.
-------------------------------------	----------------

Température de décomposition :	Non déterminé.
---------------------------------------	----------------

Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
----------------------------	--

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion :

Propriétés comburantes	Le produit n'est pas considéré comme oxydant.
-------------------------------	---

Densité à 20 °C:	0,8 g/cm ³
-------------------------	-----------------------

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.09.2017

Numéro de version 2

Révision: 18.09.2017

Nom du produit **GASTROTOX 5%**

(suite de la page 3)

Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	peu soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.	
Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Si manipulé correctement, le produit n'est pas réactif.
- 10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales.
- Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun dans des normales conditions de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
11.1.1 Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Oral	LD50	283 mg/kg (rat) (OECD TG 401)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat) (24 h)

NOEL (no observable effect level)

CAS: 108-62-3 métaldéhyde

NOEL	2,5 mg/kg bw/d (rat) (OECD TG 453 - 2y)
	1000 mg/kg bw/d (lapin) (21 d)
	Dermique ES-EPA

Effet primaire d'irritation : de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion / Irritation de la peau - Test

CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) (OECD TG 404 - 4h)
		Non irritant

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / Lésions Oculaires - Test

CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) (OECD TG 405)
		Légèrement irritant

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation - Test

CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Sensibilisation	(guinea pig) (OECD TG 406 - Buehler Test)
	Négatif
	(souris) (OECD 429 - Local Lymph Node Assay)
	Négatif

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) : Pour symptômes et effets voir section 4.

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Nom du produit GASTROTOX 5%

(suite de la page 4)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Effets CMR (cancérogène, mutagène et tératogène)
CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Oral	Toxicité reproductive	(rat) (OECD TG 415-416) Négatif
	Carcinogénicité	(souris) (OECD TG 451) Négatif (rat) (OECD TG 453) Négatif
	Mutagénicité	(essai in vitro) (OECD 476) Négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

Toxicité aquatique :
CAS: 108-62-3 métaldéhyde

EC50 (72h)	> 200 mg/l (<i>desmodesmus subspicatus</i>) (OECD TG 201)
LC50 (96h)	75 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i>) (OECD TG 203)
EC50 (48h)	> 90 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (OECD TG 202)
NOEC	90 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (OECD TG 202 - 21 d) 8,9 mg/l (<i>pimephales promelas</i>) (OECD 210 - 33 d)

12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Le produit est aisément biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
CAS: 108-62-3 métaldéhyde

Coefficient de partage: n-octanol/eau	0,12 (Coefficient de partage: n-octanol/eau) (OECD TG 107 - 20 °C)
BCF	11 (<i>leporis macrochirus</i>) (OECD 305 - 28d)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : pas mobile

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Aucun composant remplit les critères de classification.

vPvB: Aucun composant remplit les critères de classification.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :


Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 6)

FR

Nom du produit **GASTROTOX 5%**

(suite de la page 5)

13.1.1 Emballages non nettoyés : Éliminer les contenants vides conformément aux règlements.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN néant

ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN

Classe néant

IMDG, IATA

Class néant

Label -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

Indice Kemler : -

No EMS : -

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE Non applicable

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Non applicable

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

En cas d'urgence contacter le Centre Antipoison plus proche par le Global Health Observatory data sur

http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/

La liste des Centres Antipoison européens est disponible sur

http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/poison-centres/index_en.htm

Service établissant la fiche technique : Product safety department

Contact :

Product safety department

SIPCAM Stabilimento di Salerano sul Lambro (LO)

TEL.: 0371/596.1 - FAX : 0371/71408

Phrases H des composants

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acronymes et abréviations:

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

. Sources. Fiche établie sur la base des données requis dans le Règlement CE 1107/2009 (produits phytosanitaires).

* Données modifiées par rapport à la version précédente -